

Jeudi 05 septembre 2019

Le Proviseur

aux

Parents d'élèves de Seconde et de
Première

Objet : Gratuité des manuels scolaires

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, la Région Nouvelle Aquitaine finance les manuels scolaires pour les élèves de seconde et de première.

Pour bénéficier des manuels scolaires, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Etape 1 : remplir un formulaire d'inscription en se connectant à l'application « Ma rentrée » via le site **mesdemarches.aidesrentree.fr**
- Etape 2 : le lycée valide l'inscription
- Etape 3 : les 2 aides de rentrée dématérialisées sont disponibles dans votre espace :
 - le e-coupon de 200 euros pour l'achat des manuels
 - le chèque-livre de 20 euros
- Etape 4 : sur l'application, vous choisissez la librairie référencée (**Librairie Martin-Delbert pour un délai plus court**). Dans l'espace personnel, une frise vous permet de savoir à quelle étape du processus vous êtes.
- Etape 5 : retrait des manuels à la librairie choisie selon les modalités de celle-ci. (*le mercredi, le vendredi après-midi et le samedi*)
- Etape 6 : restitution des livres au lycée en fin d'année scolaire (**les livres sont mis à disposition pour une année scolaire afin qu'ils soient utilisés l'année suivante par les nouveaux entrants**).

Le Proviseur

Gilles EMARD-LACROIX

